

DÉMOCRATIE EN CRISE

« Du fait que la cité, chez nous, est administrée dans l'intérêt du plus grand nombre et non d'une minorité, notre régime a pris le nom de démocratie. »

PÉRICLÈS

« Souvent les peuples imprudents se trouvent tout à coup dominés par les usurpateurs. »

SOLON



PROPOSITIONS À DÉBATTRE



MOUVEMENT POUR UNE ALTERNATIVE DE GAUCHE, ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

p. 3 / Propositions pour un débat décisif

p. 4 / Rappel : Motion sur le débat stratégie

p. 5 / Pour une révolution démocratique !
Agissons pour l'émancipation, l'auto-organisation,
la démocratie active, pour une 6^e République

p. 25 / La démocratie
sur une base autogestionnaire

POUR SOUTENIR, PARTICIPER, ADHÉRER

contacter un collectif local ou un-e militant-e d'Ensemble !

écrire à ENSEMBLE !

26, rue Malmaison 93170 Bagnole

visiter le site, pour suivre l'actualité, les propositions
et les débats du mouvement :

www.ensemble-fdg.org

Imprimé par : Print France Offset
3, rue de l'Atlas 75019 Paris
Maquette : Gipé

JANVIER 2022

Propositions pour un débat décisif

La désorientation politique est devenue centrale en France. Même les domaines de lutte les plus évidents : santé, salaires, Sécurité sociale, inégalités, racismes, sexisme opposé au mouvement des femmes, etc. Tout ramène aux institutions et à leur absence de démocratie : le verrou de la 5^e République. Cela ne changera pas sans l'impulsion d'assemblées locales de délibération politiques sur tout le territoire, complément continu de la démocratie, d'une « démocratie représentative démocratisée ».

Nous montrons les possibilités qui devraient exister. Des exigences nettes, à débattre et un processus constituant. Nous présentons six mesures d'urgence démocratiques immédiates qui reprennent les objectifs des luttes et les exigences exprimées depuis au moins 1995.

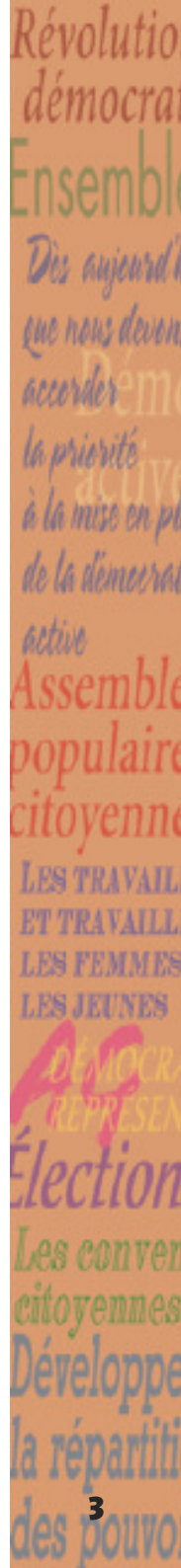
Les grandes mobilisations - contre la remise en cause des droits du travail, contre la contre réforme des retraites, celles des Gilets jaunes, de la santé - se sont heurtées à des refus et à des répressions qui appellent un processus constituant afin de redéfinir les règles et de changer les institutions.

Pour une révolution démocratique, nous présentons « un processus de dépérissement des aspects nocifs du système représentatif au profit d'une appropriation populaire autogestionnaire. Le but et le chemin sont inséparables ! »

Des membres de la commission, au cours du travail, ont exprimé leurs divergences : par rapport à « la logique globale du texte qui met d'abord et surtout l'accent sur les propositions de démocratisation de la démocratie représentative. Car cette logique fait de la démocratie active un élément secondaire, un simple additif à la démocratie représentative. Notre vision est différente. Notre logique se veut alternative au système représentatif tel qu'il existe aujourd'hui ».

Nous publions, les propositions élaborées, soumises aux débats des membres d'ENSEMBLE ! et aussi aux discussions de toutes celles et tous ceux qui, parmi les groupes, organisations et courants, souhaiteront y participer.

Cette brochure n'est qu'une partie des discussions que nous savons nécessaires. ©



Motion sur le débat stratégie

Adoptée à l'Assemblée générale d'Ensemble !, en novembre 2020.

« L'AG d'Ensemble ! des 7 et 21 novembre 2020 décide qu'une discussion est nécessaire pour revisiter les questions de stratégie Une commission d'Ensemble !, issue de l'AG et en lien avec le CN, est mise sur pied, ouverte aux camarades intéressés-es.

Les questions à examiner comprennent notamment : les rapports de force, le rapport entre mouvements de luttes et forces politiques, mais aussi comment le projet post-capitaliste rétroagit sur les luttes et échéances immédiates ; l'auto-organisation des luttes et la gestion des communs ; la révolution et les ruptures que cela suppose ; la place du « déjà-là » dans les voies d'action ; les questions du pouvoir politique, des institutions, des libertés publiques, des élections, de la démocratie et de l'actualité de l'autogestion ; la place de l'écologie, des dominations et discriminations, l'émancipation dans sa pluralité (féminisme, antiracisme...), et la question du type d'organisation politique que nous voulons construire...

Ce travail devra donner toute sa place à la dimension internationale, en Europe comme pour tout le champ de l'altermondialisme.

La commission définira sa méthode et un échéancier ayant pour but d'aboutir à l'automne 2021, avec des étapes possibles (CN, journées d'études, université d'Ensemble !...). Nous pourrions en fonction des textes et des échéances inviter des interlocuteurs et interlocutrices extérieur-es à Ensemble !, intéressés-es par notre réflexion (individus, courants, réseaux, appels, forces politiques et autres...) à y participer.

À cette fin, l'AG prend en considération la contribution : *Pour un débat stratégique pour et par les luttes* (octobre 2019), ainsi que les autres contributions déjà parues pour ce débat. ©



Nuit Debout, le 12 avril de 2016,
place de la République à Paris.

© MAX PRÉVAJIAN-LANGSDON

Pour une révolution démocratique !

Agissons pour l'émancipation, l'auto-organisation, la démocratie active, pour une 6^e République.

La question démocratique concentre aujourd'hui nombre des contradictions qui traversent la société. Ce document a pour but d'engager le débat au sein de notre mouvement Ensemble ! sur les réponses à apporter à la crise démocratique et d'aboutir à un document public.

*Ce texte « **Pour une révolution démocratique !** » a donc vocation à être largement modifié, critiqué, complété.*

Le texte « Écologie et dépassement du capitalisme » sera diffusé sous peu.

Un autre document est en cours de discussion sur les questions de la stratégie politique en vue d'un « dépassement » (destruction et remplacement) du système capitaliste. Il sera inscrit dans les débats en 2022.

Notre souci et notre décision sont de provoquer des occasions pour la reprise de discussions mises de côté, depuis plusieurs années, à cause de la situation.

Révolution
ocrati
nble
jeur
deven
em
s
en pl
ocra
Assemblée
populaire
citoyenne
LES TRAVAIL
ET TRAVAILL
LES FEMMES
LES JEUNES
Élection
Les conven
citoyennes
Développe
la répartiti
des pouvo

Introduction

Le système-monde est ébranlé

Crises, sociale, écologique, économique...

*Ces défis multiples convergent vers des enjeux décisifs :
qui décide ? et au nom de quels intérêts ?*

La crise démocratique arrive aujourd'hui, mondialement, à un moment décisif. En Europe, de nombreux pays sont confrontés à des régimes autoritaires. Ces solutions se sont également imposées en Inde, en Indonésie, au Brésil. Ces dernières années, contre les révolutions arabes, contre les montées démocratiques (mouvements des Places, *Indignados*, *Occupy Wall Street*, Nuits Debout), s'est constituée une chaîne de gouvernements il-libéraux, imposant l'autorité contre la démocratie. D'où un possible basculement à l'échelle mondiale qui marginalise les espaces de démocratie.

Pour autant, des contre-tendances existent, comme l'ont montré les USA. Même si l'ère Trump n'a duré que quatre ans, n'oublions pas que le danger demeure car « *la bête bouge encore* ». La force du mouvement *Black Lives Matter* (BLM), conjuguée à l'émergence de jeunes militant·es politiques autour de Bernie Sanders et du projet de *New Green Deal* a pu reconstruire une alternative autour d'un nouveau bloc social réunissant les forces féministes, noires, écologistes, syndicales.

Par ailleurs, on peut observer la fragilisation, y compris électorale, de quelques régimes autoritaires (Turquie, Hongrie, Birmanie, etc.). Des mobilisations populaires basées sur l'auto-organisation et les recherches - même incomplètes et inachevées - d'une démocratie active, parfois

appelées « *participatives* », se sont également levées dans différentes régions du monde. Au Soudan. À Hong Kong, dans des conditions particulières. En Algérie face à une bureaucratie d'État et au pouvoir militaire. En Colombie, etc. Et le processus constituant qui se développe au Chili rencontre un écho international.

En France, la mobilisation des Gilets Jaunes a posé avec force la nécessité d'un renouveau démocratique. Et la pandémie a souligné l'absence de moyens d'information fiables, de discussions démocratiques ouvertes à toutes et tous, de contrôle des décisions. Cela s'est traduit par un centralisme, des polémiques et de la confusion, scientifique, médicale, administrative. Cela montre donc la nécessité de créer de nouveaux espaces de débats, de nouveaux lieux de décisions qui permettent que le peuple soit reconnu dans ses capacités et qu'il intervienne pour décider des questions essentielles concernant son propre avenir.

Un verrou apparaît de plus en plus nettement : la 5^e République, promue pour stabiliser un État capitaliste le plus fort possible. Se conjugue une présidence puissante, élue au suffrage universel, une chambre des député·es dépossédée de tout pouvoir réel, des représentant·es coupé·es de leurs mandant·es. Faisant face à un pouvoir exécutif qui décide de tout, aux affaires de corruptions, au rôle des lobbys, cette Assemblée - socialement peu représentative - apparaît coupée de la société, (aucune ouvrière, aucun ouvrier à l'Assemblée nationale, une seule employée aide-soignante). La présidence Macron, avec les diverses phases qu'elle a subies et développées, a montré que cela ne devrait plus durer.

Une insurrection sociale, écolo/climatique et démocratique est, pour ces raisons, pleinement nécessaire. Cela souligne l'actualité des propositions pour développer à nouveau la démocratie.

Nous y réfléchissons dans Ensemble ! afin de les soumettre aux débats militants en même temps que le texte « *Écologie et dépassement du capitalisme* ». ☉



Des mesures d'urgence démocratiques immédiates

Les potentialités démocratiques - autrement dit une participation de plus en plus importante des citoyen·nes aux décisions qui les concernent - se développent selon des rythmes différents.

Nous agissons pour qu'un gouvernement de transformation sociale et écologique remplace celui de la classe dirigeante au pouvoir en France.

Que ce gouvernement prenne les pouvoirs démocratiques indispensables pour dépasser les logiques du système capitaliste n'est pas un problème formel de propriété et de gestion administrative. Cet objectif ne peut se faire sans transformer les relations sociales comme le pouvoir au sein des entreprises (publiques et privées). Il ne peut pas se faire non plus sans des changements dans les priorités de production des entreprises, portées par des activités alternatives et des propositions des salarié·es.

Déstabilisation, « double pouvoir » seront des questions quotidiennes, difficiles à anticiper, et d'emblée de dimension européenne, souvent mondiale. Même adossé aux mobilisations populaires, ce nouveau rapport de pouvoir s'affrontera à des défis immenses. Il sera en effet confronté à des adversaires opposé·es à la légitimité des mouvements sociaux et citoyens, avançant leurs revendications et adoptant des principes d'auto-organisation. Susciter et développer celle-ci sera décisif.

Dans ce nouveau contexte, notre choix, clairement identifiable, est celui d'un processus de dépérissement des aspects nocifs du système représentatif au profit d'une appropriation populaire autogestionnaire. **Le but et le chemin sont inséparables !**

Des « mesures d'urgence démocratique », qu'un gouvernement doit impulser dès son arrivée au pouvoir, sont donc avancées et débattues. Les options sur lesquelles des forces nouvelles se feront élire, les mandats débattus et traduits immédiatement, les décisions prises au moyen de projets de loi, constitueront les premières étapes d'une révolution démocratique en profondeur.

Dans le même mouvement, un travail de refondation démocratique et institutionnelle est indispensable. Il appelle un débat au sein de la société, à travers le travail qu'engagera une Assemblée Constituante, qu'il faudra élire, qui débattera et proposera la constitution d'une 6^e République. Ce processus initiera un essor de la démocratie directe, active, complément et contreponds aux risques trop connus de la délégation de pouvoir, de l'attentisme et de la passivité.

Un élément-clé des mobilisations populaires sera la mise en place d'assemblées locales de délibération politique sur tout le territoire, complément en continu d'une « démocratie représentative démocratisée ».

Parmi les principales mesures d'urgences démocratiques, **six au moins** devront être prises immédiatement par le gouvernement qui pourra les faire adopter soit par projet de loi, soit par modification des lois et de décrets :

1

Annuler toutes les lois sécuritaires qui n'ont cessé de réduire les libertés fondamentales. (Il s'agit de rétablir des dispositions antérieures préservant les droits contre l'arbitraire administratif mais aussi d'élargir ces droits. L'exercice de ces derniers est indispensable à la démocratie.) [voir ANNEXE 1]

Il s'agit de rétablir des dispositions antérieures préservant les droits contre l'arbitraire administratif mais aussi d'élargir ces droits. L'exercice de ces derniers est indispensable à la démocratie.

2

Instaurer le droit de vote des étranger·ères résident·es à toutes les élections. (Il faut faire cesser un scandale contraire aux principes démocratiques : on habite ici, on travaille ici, on a en commun le droit de vote).



3

Promouvoir une loi organisant les élections des administratrices et administrateurs de la Sécurité sociale, accompagnée des décisions selon une décisions démocratiques élémentaires.

(La sécurité sociale, basée sur le salaire socialisé, doit être gérée par les salarié-es et citoyen-nes, sur la base d'élections démocratiques nationales et territoriales. Les syndicats et les associations librement constituées auront le droit de présenter des candidat-es.)

Trois autres changements radicaux urgents mettent en pleine actualité les principes de la Déclaration de l'OIT (en 1944) : « *Le travail n'est pas une marchandise [...]. (Art. 1).*

Avec des garanties : « *l'emploi des travailleurs à des occupations où ils aient la satisfaction de donner toute la mesure de leur habileté et de leurs connaissances et de contribuer le mieux au bien-être commun ; (...) et un salaire minimum vital pour tous ceux qui ont un emploi et ont besoin d'une telle protection; la reconnaissance effective du droit de négociation collective et la coopération des employeurs et de la main-d'œuvre pour l'amélioration continue de l'organisation de la production (...) (art.)* ».

4

Abolir les lois travail (ou ordonnances) Rebsamen, El Khomri et Macron. Réécrire le Code du travail. (Le fonctionnement hiérarchique des entreprises doit être aboli. La démocratie ne s'arrête pas à leurs portes. Une loi définira un statut juridique des entreprises. Privées ou publiques, elles doivent répondre à un projet de bien commun.)

5

Reconnaître les syndicats dans toutes les entreprises, ainsi que les institutions représentatives du personnel (IRP) sur la base d'élections, même dans les petites entreprises (ou sur base territoriale ou de bassins d'emplois). Promulguer une loi sur la démocratie dans l'entreprise imposant le droit syndical partout et l'institution de cadres collectifs permettant d'intervenir sur les conditions écologiques et sociales de production.

(Il s'agit d'associer toutes et tous les salarié-es d'une entreprise et de ses sous-traitants avec un droit de délibération et de contrôle - avec du temps alloué - dans le but de parvenir à un pouvoir de décision des grandes orientations stratégiques et des choix financiers. Les salarié-es auront le droit de se réunir hebdomadairement pour délibérer sur la démocratie au travail, les conditions de travail, la santé et la durée au travail, le besoin de postes nouveaux, la finalité du travail, les technologies utilisées. Ils et elles pourront formuler des propositions obligatoirement mises en discussion par les IRP et les directions d'entreprises.)

6

Promulguer une loi sur la démocratisation des organismes de suivi et de décisions d'ordre économique : Caisse des Dépôts, structures de gestion de la BPI (Banque publique d'investissements), etc. (Des comités de gestion et de contrôle doivent être constitués, avec la participation de représentant-es syndicaux-ales, d'élus-ales locaux-ales, des associations locales liées à l'environnement et à l'écologie, à la santé, au logement et aux transports. Les salarié-es auront un droit de préemption sur les entreprises en difficulté économique, ainsi qu'un droit de veto temporaire – avec recours au juge – en cas de restructurations. Ils et elles peuvent proposer des solutions alternative – dont la gestion par SCOP ou SCIC – qui devront être obligatoirement examinées.)



PHOTO : JACQUES DEMARTHON/AFIP

Manifestation contre la réforme des retraites, le 8 octobre 2019.

Nous agissons pour une révolution démocratique

Dans l'histoire des peuples, contre tous les régimes antidémocratiques, se lèvent des mobilisations. Ces sursauts expriment une exigence : le pouvoir du peuple (*démós*), prélude à des moments révolutionnaires. La mobilisation peut se transformer en pouvoir constituant (Assemblée constituante) afin d'élaborer de nouvelles institutions : une nouvelle *res publica* (chose publique) basée sur les valeurs communes régissant la vie publique et la société.

Démocratie et république sociale sont des institutions dont les histoires se chevauchent. Elles expriment des exigences complémentaires, interdépendantes.

Si le mot « république » désignait autrefois un régime formellement contraire à la monarchie, il détermine aujourd'hui un espace politique où peuvent se déployer des conflits et s'élaborer du commun.

Cela exige des changements institutionnels :

- Nous sommes pour une 6^e République démocratique, sociale, écologique et féministe.
- Nous inscrivons nos propositions dans le processus d'une Assemblée constituante.
- Le président de la République ne préside pas le Conseil des ministres. Ses fonctions, plus limitées, sont redéfinies. Parmi celles-ci, figure celle de participer à la recherche des solutions en cas de crise de la majorité et, avec le 1^{er} Ministre, celle de représentation lors des conférences et au sein des grands organismes internationaux.
- Les assemblées locales de délibération politique sont mises en place sur tout le territoire, complément continu de la démocratie, d'une « démocratie représentative démocratisée ».

► La démocratie est un processus et un chantier en évolution permanente car les sociétés changent et des questions nouvelles émergent à chaque époque. Les changements institutionnels que nous proposons exigent des décisions pour articuler la démocratie représentative (avec des élu-es au suffrage universel citoyen étendu aux étranger-ères résident-es) avec la démocratie active résultant de l'auto-organisation de la société (ou démocratie autogestionnaire).

► La démocratie ne doit pas s'arrêter à la porte des entreprises : les six mesures démocratiques immédiates indiquées plus haut le montrent. Il s'agit d'ouvrir de nouveaux espaces de débats et de délibération au sein du monde du travail, aujourd'hui dominé et hiérarchisé par le pouvoir patronal.

► Une transformation de la police s'impose : suppression de certains corps et fonctions, développement d'une police de proximité (des gardien-nes de la paix et pas des brigades de répression), un contrôle démocratique de la police. Mise en place d'un organisme réellement indépendant de la hiérarchie à la place de l'IGPN. Adoption de droits démocratiques et syndicaux dans la gendarmerie comme dans la police. Revalorisation en nombre et en qualification. Mise sous véritable contrôle judiciaire des actes de la police.

► Les médias doivent disposer de moyens financiers et administratifs permettant la liberté d'informer pour les journalistes. Il faut des mesures pour l'autonomie des métiers du journalisme. Interdiction de groupes de presse ayant des positions dominantes. Un usage des moyens de télévision et des médias sur internet permettant une information critique et un pluralisme culturel et politique.

L'Assemblée Constituante

► Cette 6^e République doit être mise en place après la convocation d'une Assemblée constituante élue au suffrage universel. Issue des assemblées citoyennes locales qui éliront ses membres, elle établira une nouvelle Constitution soumise ensuite à référendum.

L'Assemblée constituante sera élue au suffrage universel. Cette élection sera précédée d'une période de débats, au cours de laquelle :

- ✓ des assemblées citoyennes locales (voir ci-après) feront des propositions, discuteront et présenteront des candidatures.
- ✓ les partis politiques (ainsi que les associations, les syndicats...) pourront également faire des propositions..

À l'issue de cette période, chaque circonscription électorale (sur le même périmètre que les législatives) enregistra les candidatures proposées selon une réglementation à définir.

Le Préambule constitutionnel, qui résulte de l'histoire (Révolution française, grandes mobilisations populaires), doit être préservé et complété : droits à la sécurité sociale universelle, obligations de préservation de la biodiversité, règles bioéthiques, égalité femmes-hommes, égalité universelle des droits humains.

➤ Dans le cadre du débat de l'Assemblée constituante, nous défendons :

Deux formulations différentes : à discuter pour en choisir une.

La première :

La complémentarité entre le respect des institutions issues de l'auto-organisation de la société et le rôle démocratique des institutions élues au suffrage universel.

Il faut, en effet, garantir le respect de l'indépendance de décision et d'autogestion comme le pluralisme des opinions et de la participation aux débats de toute la population.

La deuxième :

Nous défendons l'articulation entre :

- ✓ des institutions élues au suffrage universel. Elles doivent garantir le pluralisme des opinions et de la participation aux débats de toute la population.
- ✓ par le respect de l'indépendance de décision et d'autogestion des institutions issues de l'auto-organisation de la société.

► Aucune institution ne doit concentrer tous les pouvoirs. Il s'agit d'articuler, dans une tension féconde, plusieurs sources de pouvoirs. Tout pouvoir politique doit avoir des limites et être équilibré par des contre-pouvoirs. Nous sommes pour un État de droit.

► Les mandats des élu-es doivent être définis de façon à limiter les dangers de la professionnalisation politique.

Des garanties financières et sociales sont à rediscuter :

✓ *pour que le renouvellement des élu-es assure leur conditions d'existence à la fin de leurs mandats (limités en nombre dans le temps) ;*

✓ *pour la prise en charge financière des tiré-es au sort dans le cadre de « conventions » (dédommagements dans les entreprises, salaires garantis) ;*

✓ *pour les délégué-es choisi-es par les associations et syndicats en vue de leur participation à des commissions parlementaires.*

Une chambre de l'initiative citoyenne pour le présent et le futur

Nous soutenons la création d'institutions issues de l'auto-organisation de la société qui font apparaître l'horizon possible de l'émancipation et de l'autogestion généralisée.

► Les travailleurs et travailleuses, les femmes, les jeunes, les groupements citoyens, s'organiseront pour faire prévaloir leurs droits : associations, syndicats, caisses sociales, mouvements sociaux, économie sociale et solidaire, initiatives alternatives dans divers domaines, etc.

► La portée de ce pouvoir - créer du commun - évoluera en fonction des rapports de force et des situations : commissions de contrôle d'application

des droits (des femmes, des minorités, des cultures régionales...), auto-gestion coordonnée des entreprises de l'Économie sociale et solidaire (SCOP, SCIC...), etc.

➤ Ces processus d'auto-organisation pourront se coordonner, s'institutionnaliser et former *de facto* un pouvoir socio-politique naissant que la 6^e République devra reconnaître.

➤ Un changement institutionnel constituera un pas en avant : remplacer le Conseil économique, social et environnemental (CESE) par une **Assemblée de propositions citoyennes pour le présent et le futur**. Lui donner un nom qui insiste sur le présent et le futur a pour fonction de souligner l'impératif écologique, l'importance des conditions de vie sur la planète, la nécessité dans le présent de préparer le futur de notre existence. Elle pourra être composée de personnes tirées au sort et représentatives de la diversité sociologique, en complément de la composition modifiée des commissions parlementaires ; ainsi que de représentant-es des organisations écologiques, sociales et citoyennes (syndicats, associations écologistes, féministes, etc.), tout cela étant à préciser par l'Assemblée Constituante. Cette Assemblée sera mise en place distinctement de la chambre législative. Elle pourra s'autosaisir de propositions de lois, d'études, s'exprimer sur l'ordre du jour de l'Assemblée législative ou répondre à ses sollicitations.

L'Assemblée Législative

➤ Elle ne sera pas soumise au Président et devra dégager une majorité stable désignant un Premier ministre. Elle aura pour mandat immédiat de préparer l'organisation de l'Assemblée constituante, avec en même temps l'adoption des mesures d'urgences démocratiques.

➤ Pour le rétablissement et l'actualisation des libertés fondamentales, du fait de toutes les confusions des vingt dernières années, l'Assemblée nationale devra s'appuyer sur l'expertise des juristes et des professionnels du droit mais aussi des associations des droits humains. La constituante

devrait participer au développement de ces droits fondamentaux.

Nous mettons en annexe la liste des textes à abroger [voir annexe 2].

► La Constituante définira les fonctions du président de la République, ses devoirs, ses moyens d'intervention. Dans ce cadre, elle discutera du maintien ou de la disparition de l'élection du Président au suffrage universel direct.

► Les député-es seront élu-es à la proportionnelle pondérée par une combinaison du pluralisme d'opinions politiques et des exigences de la représentation territoriale.

Cela demande de trouver un équilibre entre des exigences :

✓ la liberté politique (elle implique de respecter une opinion qui obtient nationalement un pourcentage de voix à délibérer).

✓ la représentation des circonscriptions pour la proximité des élu-es. [Voir annexe 2].

► Les député-es contrôleront l'exécutif qui n'aura plus la mainmise sur l'ordre du jour parlementaire. Elles et ils auront, avec le gouvernement, le pouvoir d'initiative législative [Voir annexe 3].

► Les commissions parlementaires seront réorganisées : leur composition comportera des non parlementaires (en partie tiré-es au sort au sein des assemblées citoyennes locales - voir plus loin - et aussi parmi les secteurs associatifs et syndicalistes). Ces membres seront tenu-es informé-es des procédures de préparation des projets (d'origine gouvernementale) et propositions de lois (d'origine parlementaire).

► Ainsi, dans l'élaboration de la loi, comme dans la vérification de ses mises en œuvre, l'Assemblée législative travaillera en lien avec les dispositifs de citoyenneté active permettant que les relations entre les Fonctions publiques et les usager·ères se transforment.

► La dissolution de l'Assemblée nationale pourra être exigée par les citoyens, dans des conditions à définir par l'Assemblée constituante. [Voir annexe 4]



Pour une démocratie active : Les institutions de la « démocratie démocratisée »

La démocratie active ou « directe » vise la participation de toutes et tous aux délibérations des politiques publiques, sans distinction sociale, sans discrimination d'aucune sorte. Pour stimuler cette activité démocratique de toutes et tous, nous proposons la mise en place d'Assemblées citoyennes populaires.

Ces délibérations nécessitent d'élire ou désigner des personnes représentatives de décisions collectives ou de différents points de vue, afin de les confronter avec d'autres délégué-es ou assemblées, dans le but de parvenir à un choix à la bonne échelle (locale, régionale, nationale).

Ces personnes sont donc *mandatées* pour porter des propositions. Elles sont investies d'une confiance pour que ce mandat soit délibéré. Ne pas le respecter serait une entorse au processus démocratique. Mais le mandat ne saurait être impératif, sous peine de refuser a priori d'intégrer d'autres opinions sur les mêmes questions.

Les délégué-es porteur-euses de mandat ont donc le droit de délibérer avec d'autres délégué-es pour parvenir à une décision commune (ou la reporter).

Ce droit doit être reconnu, afin de ne pas paralyser les processus collectifs, mais une délégation peut être remise en cause ultérieurement par l'assemblée qui l'a élue.

Sur tout le territoire, il sera donc nécessaire pour cela de codifier et définir les moyens administratifs et matériels.

Cette construction peut passer par plusieurs étapes en fonction de la taille des agglomérations, de la nécessité ou pas de mettre en place des délégations coordonnées par quartiers et/ou de procéder à des débats sur des thèmes précis.

Dans les villages ou les communes urbaines de petite taille nous proposons la mise en place d'une assemblée citoyenne populaire ouverte à toutes et tous. Elle sera le lieu d'échanges et de propositions sur toutes les questions liées au territoire concerné, y compris pour la gestion communale, son budget (budget participatif) et ses choix d'investissement, avant toute délibération du conseil municipal.

Dans les villes moyennes, nous proposons la mise en place de telles assemblées avec les mêmes pouvoirs et dans la même logique, à l'échelle des quartiers. L'articulation des assemblées de quartier pourra se faire par la mise en place d'un « forum citoyen » associant une délégation des assemblées de quartier.

La réflexion doit s'ouvrir sur la mise en place d'une démocratie active à l'échelle des agglomérations et des collectivités intercommunales.

Les conventions citoyennes, une arme démocratique

Peut-on donner un pouvoir d'élaboration et de proposition à des assemblées tirées au sort ? Il peut être envisagé, à la demande d'un certain nombre de citoyen·nes ou de l'Assemblée législative, la mise en place d'une Convention citoyenne, composée de citoyen·nes tirés au sort.

Venant après bien d'autres, l'exemple de la Convention sur le climat conduit à répondre positivement sans réserve. Convoquée par Macron, elle a pris au fil du temps une pleine autonomie et a fini par adopter une série de mesures visant à traiter, au fond, les problèmes dont elle était saisie. Certes, contrairement à ses promesses répétées, Macron a jeté une grande partie de ces mesures à la poubelle. Mais l'expérience a bien été concluante.

Une Convention peut être mandatée pour définir et porter une proposition de loi ou de référendum. Les Assemblées doivent ensuite en débattre, l'amender et l'adopter, après un débat public.



→ Cette forme des discussions démocratiques suppose quelques conditions incontournables.

Que le panel constitué soit bien représentatif de la population dans sa diversité (du moins autant que possible). Que les spécialistes venant éclairer les débats soient également suffisamment représentatif-ives de la diversité des points de vue sur l'état de la question. Que les moyens matériels (disponibilité garantie entre autres) et le temps nécessaire soient à la mesure de la tâche.

Si tout ceci est respecté, il a été prouvé à l'occasion de la Convention climat que des citoyen-nes, a priori non spécialistes du problème, peuvent les maîtriser au point de proposer par exemple des projets de loi (avec l'aide de juristes), voire des questions soumises ensuite à référendum.

Dans ce cas, bien entendu, il convient que ladite Convention soit à même de fournir à la population les matériaux nécessaires à se forger ensuite une opinion éclairée.

Surtout, combinée avec les moyens modernes de communication, il s'agit là d'une arme importante pour faire vivre la démocratie. Non à la place des Assemblées élues sur un programme général (et demeurant par ailleurs sous contrôle citoyen, appuyé par des mécanismes spécifiques de démocratie active), mais comme une voie supplémentaire et très prometteuse pour qu'une respiration démocratique existe sur des questions qui peuvent se révéler centrales, par ailleurs, pour des choix profonds de société.

Notre position sur le tirage au sort

Afin de développer la répartition des pouvoirs, de développer les procédures de débat au sein de la société, une procédure de tirage au sort peut être utilisée parmi les membres des Assemblées citoyennes, permettant de ne pas limiter le débat politique aux couches militantes habituelles, de faire émerger une parole plus directe et donc aussi des points de vue différents.

Ces procédures doivent être définies par la Constituante. Elles donneront lieu à des expérimentations qui seront considérées comme « échanges de bonnes pratiques ». L'enjeu est de permettre une appropriation des débats, un temps de délibération et une acceptation de la légitimité du résultat par l'ensemble des personnes concernées.

Mais le tirage au sort ne se substitue pas au libre débat d'idées et à la confrontation nationale des points de vue qui traversent la société et qui permettent l'expression des choix collectifs (référendums citoyens, démocratie active, démocratie représentative...).

Le référendum d'initiative citoyenne

► Un Référendum d'initiative citoyenne (RIC) est possible dans les domaines définis par la Constitution. Sa mise en œuvre devra être approuvée par un nombre ou un pourcentage d'électeur-rices signant une pétition, dont le nombre sera à discuter par la Constituante.

► Le RIC sera précédé :

- ✓ d'une conférence citoyenne de personnes désignées par tirage au sort, éclairant les choix mis en débat et formulant la question posée ;
- ✓ de l'organisation d'une campagne électorale avec toutes les garanties du pluralisme nécessaire, notamment dans l'utilisation des médias. Un délai de neuf ou dix mois est nécessaire pour que le processus soit suivi par la population qui aura à voter.

De nouveaux pouvoirs à l'échelle locale

► La crise de la démocratie locale est profonde. Les collectivités locales sont étouffées financièrement. La logique de concurrence entre territoires disqualifie les régions jugées moins « attractives » et compétitives.

► La démocratie locale est à repenser de façon plus collective, plus active. Les pouvoirs du maire, redéfinis, devront laisser la place à un pouvoir plus collégial. La réflexion doit s'ouvrir sur l'articulation entre collégialité et rotation.





PHOTO : MICHAEL AUGUSTIN

► Il faut aussi de nouveaux pouvoirs et de nouvelles libertés à l'échelle locale. Ces nouveaux pouvoirs et libertés devront s'articuler aux assemblées citoyennes populaires, organes de la démocratie active.

► Les lois d'organisation du territoire de la République seront entièrement revues en vue notamment de promouvoir la libre démocratie des communes, la liberté d'associations entre elles en vue de construire des syndicats territoriaux (ou communautés de communes). Ceci pour les transports en commun, la gestion des déchets, les plans d'urbanisme, etc.

► La commune doit être le territoire de base de la république. La constitution prévoit la possibilité de Référendum d'initiative locale (RIL).

Quelques précisions sur la commune et les collectivités territoriales [Voir annexe 5].

Annexes

ANNEXE 1 : Liste des textes à abroger.

Une liste sommaire des textes à abroger et à remplacer marque assez l'ampleur de ces réformes. Loi du 21 décembre 2012 relative à la sécurité et à la lutte contre le terrorisme. Chapitre II de la loi du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire qui porte sur le renseignement et modifie de manière inquiétante le code de la sécurité intérieure. Loi du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme. Loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement. Loi du 20 novembre 2015 - sur la base de la loi du 3 avril 1955 - relative à l'état d'urgence. Loi de 2016 « renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale ». Loi « renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme ». Loi de 2017 qui inscrit dans le droit commun des dispositions d'exception de l'état d'urgence. Loi « sécurité globale » en 2020 « contre le séparatisme ». Et loi « relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement » de 2021.

ANNEXE 2 : Modalités à discuter.

Faut-il garder le scrutin à la majorité à deux tours ? Réduire à un seul tour de vote serait d'un effet terrible contre la diversité des opinions réellement existantes.

Comment combiner le principe de la proportionnelle et les règles de la majorité à deux tours ?

La Constituante devra s'en saisir afin d'organiser une proportionnelle respectueuse du pluralisme dans l'élection de représentant-es et le caractère d'une Assemblée nationale qui ne soit pas trop nombreuse et dont les membres ont des comptes à rendre à leurs mandants.

On peut imaginer diverses solutions : une proportionnelle qui permettrait d'élire un certain nombre de porte-parole, dans ce cas dépendant des seuls partis. Il y aurait, à côté, des élu-es des circonscriptions, qui seraient en lien avec des assemblées locales précises, travaillant avec elles aux projets et révocables par elles.

Ces diverses solutions seront à examiner par la Constituante.

ANNEXE 3 : Un problème essentiel non encore traité.

La question essentielle de la justice, de sa place et de ses fonctions, n'a pas pu encore être abordée. C'est une tâche qui reste à élaborer.

ANNEXE 4 : Quelques modalités de dispositifs de citoyenneté active.

Ils peuvent se traduire par des commissions qui seraient complétées de conseils consultatifs, permanents ou nommés pour l'étude d'une question. Pour assurer un véritable travail démocratique, des commissions législatives de contrôle comportent des personnes concernées, intégrées à tout le processus législatif. Cela vaut mieux pour toutes les lois de lutte contre les discriminations ou pour les droits sociaux et les normes écologiques (Observatoires contre les inégalités, les violences, le racisme, la pollution, l'agriculture, etc.).

ANNEXE 5 : Quelques précisions sur la commune et les collectivités territoriales.

Une autre partie devrait être intégrée dans les fonctions de l'Assemblée constituante (qui doit préciser certains de ces droits) et dans celles de la Chambre d'initiatives citoyennes. Avec une précision à apporter : dans les nouveaux pouvoirs à l'échelle locale, il faut sans doute marquer les suites d'une socialisation des fonctions actuelles de la BPI. ☉

Texte issu du travail de la Commission.

Des camarades, fin août, ont finalement pensé devoir faire un texte qui est présenté comme alternatif. Le débat stratégique est lancé.

La démocratie sur une base autogestionnaire

Le groupe de travail « démocratie » est issu de la commission Stratégie. Il ne doit donc pas traiter de la démocratie de façon générale et sous tous ses aspects, ou sur un plan programmatique, mais seulement dans une perspective stratégique. Bien sûr, si sous cet angle l'établissement d'une nouvelle constitution est décisif, nous n'avons pas à en détailler le contenu, mais en donner seulement le cadre et les grands principes).*

Tout le reste, c'est-à-dire la mécanique institutionnelle elle-même, relève d'un autre débat, celui dont devront s'emparer les citoyen-nes dans l'élaboration d'une nouvelle constitution par une assemblée constituante.

Ainsi, il ne s'agit pas ici de dérouler un programme gouvernemental, mais de dessiner un projet alternatif de société, radicalement démocratique et autogestionnaire.

S Si nous partageons une grande partie des propositions du texte initial présenté par d'autres camarades et à la rédaction duquel nous avons participé (dans sa première mouture), nous ne partageons pas sa logique globale qui met d'abord et surtout l'accent sur les propositions de démocratisation de la démocratie représentative. Car cette logique fait de la démocratie active un élément secondaire, un simple additif à la démocratie représentative. Notre vision est différente.

Notre logique se veut alternative au système représentatif tel qu'il existe aujourd'hui. Nous nous situons d'emblée dans la perspective de ➤

* Les grands principes ;

1) Stricte séparation des pouvoirs et indépendance des pouvoirs judiciaire et médiatique qui seront contrôlés par des instances démocratiquement désignées (Conseil Supérieur de la Justice, Conseil Supérieur des Médias)

2) Répartition des compétences entre les institutions locales et nationales représentatives et celles relevant de la démocratie active

3) Socialisation des moyens de production et d'échange et clarification des régimes de propriété et de gestion entre la Nation, l'État, les collectivités locales, les salariés, les associations

4) Droit garanti à un revenu permettant de vivre dignement dans le cadre du travail et hors de ce cadre (chômage, retraite, études)

5) Droit garanti à un logement

6) Extension continue des services publics et gratuité totale des services essentiels : petite enfance, éducation, santé, dépendance, déplacements de proximité

7) Établissement d'une juridiction concernant les crimes contre l'environnement

8) Illégalité de toute discrimination, quels qu'en soient la nature et les victimes, égalité de toutes et tous les citoyen-nes devant la loi et dans leur vie quotidienne.



l'autogestion généralisée vers le dépérissement, à terme, de la démocratie représentative. Cela ne signifie pas la disparition immédiate de cette dernière qui continuera à exister sur le court et le moyen terme. Il est donc justifié de proposer des mesures de démocratisation de cette démocratie représentative.

Mais c'est, dès aujourd'hui, que nous devons accorder la priorité à la mise en place de la démocratie active, en imaginant son articulation pour le court et le moyen terme avec une démocratie représentative démocratisée, et dans l'optique assumée du processus de dépérissement de cette dernière. Cette démocratie active est essentielle. Elle jette dès aujourd'hui les bases du futur dépérissement du système représentatif, préfigure et prépare l'autogestion.

Pour nous, la vision stratégique qui a du sens c'est la mise en place de la démocratie active dès maintenant.

Il y a donc, dans ce texte, une différence majeure d'approche avec le texte initial sur la démocratie. Mais l'existence de deux textes, issus des travaux de la commission stratégie, aujourd'hui distincts et présentés au mouvement ne préjuge pas des suites et notamment des possibilités de discussion, toujours possible et souhaitable à nos yeux.

Et nous tablons surtout sur le fait que les collectifs départementaux et les comités locaux d'Ensemble ! s'emparent de ce débat !

Révolution par le haut ou révolution par le bas ?

Pour nous, l'autogestion n'est pas un ensemble de mesures qu'un gouvernement démocratique concéderait au peuple mais la colonne vertébrale d'une démarche permanente d'appropriation des clés de toute transformation et gestion de la société par les citoyen·nes. C'est dire qu'il ne s'agit pas d'objectifs pour un futur lointain, mais que cette démarche doit commencer immédiatement. Si nous voulons que les propositions immédiates correspondent à une démarche autogestionnaire, elles ne peuvent être en contradiction avec l'objectif.

Le projet que nous portons vise à l'appropriation par les citoyens et citoyennes de ce qui engage leur vie collective. Nos propositions ne peuvent donc se substituer à celles construites en commun par les intéressé-es, nous compris.

Les termes « démocratie représentative » ont une dimension contradictoire : la représentation tend à déposséder les citoyens et les citoyennes de leur pouvoir, confié de fait à des professionnel·les de la politique, alors que la démocratie, c'est l'exercice du pouvoir par le peuple.

Le « débouché politique » d'un mouvement social n'est que la traduction électorale - domaine exclusif des partis - des mobilisations citoyennes ou des mouvements sociaux, comme si ceux-ci avaient besoin d'interprètes. La séparation systématique entre le social et le politique, héritage de plus d'un siècle de social-démocratie, ne fait que consacrer la proclamée incompétence des citoyen·nes face au savoir-faire des politiques. Le sommet du mépris est atteint avec la présentation d'une « offre politique » : en somme, les citoyens et citoyennes sont appelé·es ouvertement à acheter leur soupe

Sur le plan stratégique, le rôle d'une force politique alternative, et donc à la fois révolutionnaire et autogestionnaire, n'est pas d'élaborer en chambre un programme qu'il octroiera aux électeurs et aux électrices mais de mener des batailles en participant aux débats, en s'y impliquant, en impulsant des initiatives pour répondre aux exigences démocratiques, en dévoilant les liens, entre les luttes en cours, l'exploitation capitaliste et les oppressions à l'échelle planétaire, et, bien sûr, en participant à l'élaboration des réponses politiques qui émergent des mobilisations citoyennes et des mouvements sociaux et sociétaux.

Le fonctionnement des institutions de la V^e République, exceptionnel en Europe par sa concentration personnelle des pouvoirs, est inacceptable : une refondation démocratique s'impose à travers une nouvelle constitution. Mais en définir le contenu dès aujourd'hui, jusqu'au rôle que devrait ou ne devrait pas jouer le Président de la République, c'est rendre inutile la



réunion des constituant-es. C'est surtout décider, encore une fois, à la place des premier-ères concerné-es. Une constitution a pour objet principal d'organiser le fonctionnement des institutions de la République. Mais rien n'interdit, et c'est là-dessus que nous devons nous mobiliser, que des dispositions relevant de l'organisation économique et sociale (par exemple le code du travail), ou de la protection de l'environnement, ou de la lutte contre le racisme, contre les discriminations vis-à-vis des femmes ou visant les personnes LGTBQI, soient constitutionnalisées.

Cela étant acquis, le contenu de la constitution proposée ne relève pas de nous, et ce n'est d'ailleurs pas le plus important. L'essentiel est la démarche qui précède l'élection d'une assemblée constituante, laquelle ne peut survenir qu'après un long débat dans le pays, notamment à travers des assemblées populaires citoyennes, des confrontations publiques. Aux militant-es autogestionnaires de lancer la discussion sur le dépérissement progressif du système représentatif et de la dissociation entre la sphère étatique et la population. Donner d'ores et déjà le contenu d'une nouvelle constitution avant même que le processus ne soit enclenché, définir le contenu des mesures d'urgence à prendre - de façon arbitraire et très partielle, qui plus est - ou caractériser un gouvernement démocratique comme « adossé aux luttes populaires », cela s'appelle la Révolution par le haut.

Des pratiques alternatives déjà à l'œuvre

Il ne s'agit pas là d'une vision abstraite. Les mouvements de masse, comme celui des Gilets Jaunes qui a rassemblé des foules considérables deux années durant, et les abstentions massives des dernières élections montrent l'actualité de la mise en cause du système représentatif. Si des éléments conjoncturels ont joué un rôle lors des derniers scrutins (faiblesse de l'information, concentration des pouvoirs entre les mains de l'exécutif, réforme territoriale qui éloigne encore davantage la Région des citoyen-nes...), fondamentalement, le sentiment que l'on ne peut rien changer par le système représentatif grandit.

Le fait que les partis, même les plus récents, soient tous en crise en est un symptôme. La dimension mondiale de ce phénomène qui conduit les

mouvements populaires à rejeter la délégation de pouvoir, à affirmer la volonté de prendre ses affaires en main et à revendiquer que chacune et chacun soit à égalité de reconnaissance dit qu'il s'agit d'une aspiration de plus en plus nette de notre époque. Cette crise de la représentation politique interpelle directement Ensemble ! et nous incite à nous dégager de tout enfermement dans une démarche institutionnelle qui mettrait de côté le rôle essentiel des intéressé-es. Cette crise témoigne de l'obsolescence des pratiques dominantes et de l'urgence d'une réinvention de la démocratie sur des bases autogestionnaires.

Concrètement, tout doit partir des assemblées populaires citoyennes locales ou d'entreprises, ouvertes à toutes et tous. Ces assemblées doivent garder la maîtrise du processus à mesure que l'on passe à d'autres échelles territoriales. Il n'existe pas de thème qui dépasserait les capacités des participant-es et ne serait pas abordable dans les assemblées locales. Sans jamais y être allé-e, chacun-e a une idée sur la situation au Moyen-Orient. Cela suppose des porte-parole ponctuel-les et non des « représentant-es » élu-es pour un temps déterminé, pendant lequel des événements imprévus pourraient survenir, laissant les élu-es en charge de décisions sans lien avec les instances qui les auraient désigné-es. De ce point de vue, le moment est venu d'entamer une réflexion sur la place du tirage au sort : les instances où il peut être pertinent et celles où ce n'est pas, ou pas encore, le cas (*on a vu avec l'expérience limitée et très encadrée de la convention sur le climat que, dans un tel cas, cela pouvait être très productif*) ; la prise en compte des options politiques des un-es et des autres, préalables au processus, afin de respecter une distribution fidèle des différents courants de pensée.

Tout cela nous amène à faire le choix d'une déprofessionnalisation immédiate de la politique, avec des mesures radicales qui seront prises dans le cadre de la démocratisation de la représentation, afin que la politique cesse d'être confisquée par des professionnel-les. Enfin, puisque nous luttons pour une citoyenneté inclusive, tous les citoyens et toutes les citoyennes seront impliqué-es dans les divers processus, aussi bien dans les assemblées que dans les urnes, qu'ils et elles soient de nationalité française ou non.



Les aspirations à la démocratie directe ou autogestionnaire dans l'histoire sont anciennes, à l'échelle des sociétés, des territoires, des entreprises. Elles existent toujours aujourd'hui, même dans un rapport de forces peu favorable.

Et ces aspirations s'expriment dans tous les soulèvements populaires qui ont eu lieu depuis plus de dix ans dans différentes régions du monde. Dans les deux dernières décennies du XX^e siècle, s'est déployée l'expérience du budget participatif, de Porto-Alegre - avec la participation de dizaines de milliers d'habitant-es - à d'autres territoires du Brésil et de l'Amérique du sud. Plus récemment, l'expérience des entreprises récupérées en Argentine a complété, dans le monde du travail, celle du budget participatif dans les territoires du même continent. Plus près de nous, l'expérience à la fois autogestionnaire et écologique des ex-FRALIB devenu-es SCOP-TI (reprise de l'entreprise par les salarié-es et transformation écolo de la production) a montré la voie.



Une partie de l'équipe des Scop TI
au milieu de l'allée principale de la chaîne de production.

En France, même si le phénomène reste modeste, on observe à la fois l'essor de l'économie sociale et solidaire - et en son sein de pratiques coopératives, combinées à d'autres manières de produire et de consommer - mais aussi de pratiques autogestionnaires dans des territoires, comme la commune de Saillans dans la Drôme.

Ainsi, cette réinvention de la démocratie sur des bases autogestionnaires est déjà à l'œuvre, à travers des pratiques alternatives, certes minoritaires mais prometteuses.

Nous ne parlons pas dans l'abstrait. Il y a déjà des entreprises et des localités qui expérimentent concrètement des démarches à caractère autogestionnaire : À Mancey (village de 400 habitants de Saône et Loire), un Conseil d'habitant-es existe depuis novembre 2016. Il se considère comme le vrai Conseil Municipal, à charge aux élu-es de donner une légalité à ce que la loi ne prévoit pas. Au-delà de la gestion du quotidien, l'équivalent de plus de la moitié du corps électoral a travaillé sur des projets concernant le devenir du village afin qu'il ne soit pas une cité-dortoir. Évidemment ces projets heurtent de plein fouet non seulement les politiques d'austérité mais l'enfermement des décisions territoriales dans des règlements autoritaires de L'État. Ce Conseil d'Habitant-es loin de s'incliner a été conduit à cerner où étaient les obstacles et quelle était leur nature. Il a tenu récemment une conférence de presse dont le retentissement dans le département a conduit le sous-préfet à proposer une rencontre, non pas à la sous-préfecture mais, sur place, dans le village.

Les tentatives de démarche citoyenne, même peu nombreuses, lors des campagnes électorales départementales ou régionales en 2021, notamment en région PACA, participent aussi, au-delà de la recherche de pratiques politiques alternatives, de ces aspirations à la démocratie directe ou autogestionnaire.

Ce sont ces aspirations qui doivent être au cœur de notre démarche stratégique au sujet de la démocratie : priorité à la démocratie active, et non pas aux mesures institutionnelles de démocratisation du système représentatif, aussi nécessaires soient-elles.



→ **Enclencher un processus et voir les élections tout autrement**

Il s'agit donc d'enclencher un processus en s'appuyant sur les aspirations à décider de son devenir et à prendre collectivement ses affaires en main. La revendication du RIC témoigne des points d'ancrage possibles pour un tel processus. Et c'est à travers ce processus que les intéressé-es prendront peu à peu confiance dans leur capacité à produire de la politique. Il y a du « déjà là » dans les mouvements les plus récents et dans une partie des abstentions lors des processus électoraux.

Cela ne signifie pas que nous comptons sur la spontanéité du peuple et que nous n'aurions pas d'idées à promouvoir. Ce ne sera cependant, en aucun cas, comme des éléments de programme déjà écrits auxquels nous chercherions à obtenir l'adhésion citoyenne, mais bien, comme des contributions à un travail collectif. Notre mouvement devrait avoir pour objectif de débattre de ce qui fait obstacle à cette appropriation citoyenne et à évaluer, à chaque moment, le possible dans une dynamique qui permette de s'affranchir des cadres existants. Notre rôle n'est pas de demander le ralliement à des mesures élaborées en dehors des intéressé-es, mais de servir de force d'impulsion et de propositions. En effet, nous ne pouvons pas nous contenter d'être des porte-paroles, mais nous devons œuvrer à créer les conditions de l'expression, par toutes et tous, de leurs oppressions et de leurs aspirations à des alternatives, à construire en commun. Avoir comme boussole le dépassement du capitalisme par des démarches autogestionnaires est la condition pour contribuer à ce que les citoyens et citoyennes soient à la source d'une dynamique politique inédite.

Pour nous, les élections ont du sens comme moment d'investissement de la sphère institutionnelle par les mobilisations populaires. Quand les conditions n'en sont pas réunies, une participation électorale peut se justifier mais seulement par l'impulsion d'une démarche citoyenne, permettant la participation citoyenne effective dans la construction des listes et des projets, à minima à parité avec les militant-es des forces politiques, ou mieux encore en limitant cette implication partidulaire au soutien à une démarche citoyenne.

Ce que nous appelons démarche citoyenne - qui inclut aussi le recours au tirage au sort et à d'autres pratiques alternatives - a ainsi une importance à double titre :

- ✓ c'est une préparation à la démocratie active,
- ✓ c'est un exemple d'articulation concrète et transitoire entre démocratie active et démocratie représentative (puisque'il s'agit d'un moment électoral).

Tout récemment, de telles démarches citoyennes ont été amorcées ou pratiquées lors des élections régionales et départementales en région PACA. C'est donc possible dès aujourd'hui !

Cela implique aussi que celles et ceux qui seraient élu-es demeurent partie prenante d'une démarche citoyenne et en deviennent des porte-paroles. Ne le cachons pas, cela perturbera la normalité institutionnelle. L'intérêt d'avoir des élu-es n'est pas qu'ils et elles intègrent cette normalité mais bien plutôt qu'ils et elles aident à ce qu'elle ne fonctionne plus. L'articulation entre démocratisation de la démocratie représentative (*pour nous seulement à caractère transitoire*) et notre démarche, ne sera pas une articulation paisible mais conflictuelle. Et, dans ce nouveau contexte, notre choix doit être clairement identifiable : un processus de dépérissement du système représentatif, au profit d'une appropriation populaire et autogestionnaire.

Nous avons conscience de la difficulté que nous aurons à affronter tout de suite, car le système institutionnel exerce de fortes pressions sur les élu-es, pour les absorber, les intégrer au système politique, les attacher à une carrière, à une notabilité - même locale - et à leur réélection avant tout. Les exemples abondent, y compris largement à gauche et chez les écologistes. Ils alimentent la crise de la représentation politique et de la démocratie. C'est là tout notre combat : inscrire cette difficulté dans une démarche collective de dépassement du système représentatif pour permettre aux élu-es de se dégager de l'enserrement institutionnel.

Parler de processus (*ou de transition*) n'a donc rien à voir avec un cours tranquille des événements mais est fait de contradictions à dépasser, de controverses et d'affrontements. D'autant qu'il serait étrange que les forces



attachées au capitalisme ou simplement au système représentatif demeurent l'arme au pied.

Les assemblées populaires citoyennes sont réalisables dès maintenant, à nous d'en faire, partout, la proposition et de favoriser qu'aucune dimension sociale ou politique ne leur échappe. Les élu-es doivent se considérer comme les « exécutifs-ives » de ces assemblées. Cela suppose des moments de délibération, dans chaque mouvement, pour leur donner cette légitimité nouvelle. À chaque force politique de prendre ses responsabilités devant une telle dynamique. Lorsque l'on parle d'Assemblée Constituante, c'est dans la rue et les entreprises qu'elle doit se construire. Voilà les germes de l'invention d'une démocratie active, voilà le centre de gravité de notre démarche autogestionnaire, davantage que la priorité à des propositions institutionnelles, même si celles-ci sont aussi indispensables. ☉

Même démocratique et « longue », la Révolution est une Révolution.

**Bernadette Bouchard, Collette Corfmat, Bruno Della Sudda,
Gérard Laplace, Sylvie Larue, Pierre Zarka**



© DIAROUCHILE

MANIFESTATION AU CHILI

Les mobilisations de 2019 ont donné l'impulsion à un processus constituant : 78 % ont voté pour rejeter l'ancienne Constitution.

Une assemblée de membres élu-es à parité, avec une représentation des minorités mapuches, discute de la nouvelle.

Cet espoir s'est encore amplifié.

Après une campagne portée par les mouvements sociaux, Gabriel Boric, 35 ans, a été élu à la présidentielle, à la tête d'une vaste alliance allant du Parti communiste au centre gauche.

Révolution
démocratie
Ensemble
Des aujourd'hui
que nous devenons
accorder
la priorité
à la mise en place
de la démocratie
active
Assemblée
populaire
citoyenne
LES TRAVAILLEURS
ET TRAVAILLEUSES
LES FEMMES
LES JEUNES
DÉMOCRATIE
REPRÉSENTATIVE
Élection
Les conventions
citoyennes
Développer
la répartition
des pouvoirs

Ensemble !

Mouvement pour une alternative de gauche, écologiste et solidaire

S'est constitué en 2013, par le rapprochement de différentes formations alors membres du Front de gauche, de militant-e-s du mouvement associatif, altermondialiste, syndical, des luttes féministes et LGBTI, des quartiers populaires, ainsi que des collectifs locaux. Nous sommes convaincus que c'est du métissage et du dépassement des cultures politiques différentes au sein de la gauche de transformation sociale que peut se créer du nouveau en politique. Ensemble ! cherche à favoriser le rassemblement politique, social et populaire, de toutes les forces prêtes à assurer la confrontation avec les classes dominantes et construire une alternative à gauche. Notre objectif est de contribuer, avec d'autres, à refonder de nouvelles perspectives de transformation de la société, à reconstruire un projet d'émancipation en rupture avec la logique capitaliste et productiviste, une alternative sociale, écologique, féministe, internationaliste, un outil pour l'autoorganisation, l'unité populaire, l'autogestion. Le mouvement est constitué de collectifs locaux dans les villes et les départements, qui décident, au consensus, en permettant la participation la plus large, des modalités d'actions pour avancer vers nos objectifs communs. Celles et ceux qui ont décidé de se mettre Ensemble vous appellent à rejoindre le mouvement !

BULLETIN DE DÉBAT ET D'INFORMATION

26, rue Malmaison 93170 Bagnolet

Maquette : Gipé

Édité par la Société à responsabilité limitée SECE

(capital social : 300 euros / RCS de Bobigny : 2015B03849 /

Durée : jusqu'au 28/12/2074.

